COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2020

Absents:

- Kévin REMIZE.
- Jacques BRUNEL donne procuration à Jean BERTHUIT.

Secrétaire de séance :

- Thomas PIGNIDE.

Signature du compte rendu des délibérations du 21 Juillet 2020.

1- Convention de Groupement de Commandes avec le Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement de la Lozère

Travaux de génie civil (villages de Fraissinoux et des Cayres)

Le Maire indique aux membres du conseil municipal que le projet d'adduction en eau potable des villages de Fraissinoux et les Cayres est en cours.

Seront intégrés à ces travaux d'adduction, l'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité et de télécommunication.

La Commune, maître d'ouvrage, travaillera en coordination avec le SDEE pour la partie électrique et Orange pour la partie télécommunication.

Les propriétaires de terrains privés sont actuellement consultés par la commune afin d'obtenir leur accord pour le passage des tranchées sur leurs terrains et l'implantation des « coffrets ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de convention constitutive du groupement de commandes relatif au génie civil de réseaux secs et humides, et autorise le maire à signer cette convention.

2- <u>Convention de Groupement de Commandes avec le Syndicat</u> <u>Départemental d'Energie et d'Equipement de la Lozère</u>

Travaux d'assainissement collectif (village du Crouzet)

Le Maire indique au Conseil Municipal que des travaux d'assainissement collectif sont prévus au village du Crouzet.

Seront intégrés à ces travaux, l'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité et de télécommunication.

La Commune, maître d'ouvrage, travaillera en coordination avec le SDEE pour la partie électrique et Orange pour la partie télécommunication.

Les propriétaires de terrains privés sont actuellement consultés par la commune afin d'obtenir leur accord pour le passage des tranchées sur leurs terrains et l'implantation des « coffrets ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de convention constitutive du groupement de commandes relatif au génie civil de réseaux secs et humides, et autorise le maire à signer cette convention.

3- Prorogation des Contrats Territoriaux

Le Conseil Départemental de la Lozère a décidé de proroger les contrats territoriaux jusqu'en 2021.

Une enveloppe d'un montant de 15 768 € pourrait être attribuée à la Commune de Rimeize pour la réalisation de travaux de voirie.

Le Maire propose la réfection de la voie communale n°16 qui dessert le village de Saint Préjet depuis la RD 987 pour un montant prévisionnel 39 021 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental pour financer ces travaux de voirie du village de Saint Préjet.

4- Appel à Projets

Des financements complémentaires ont été votés par le Conseil Départemental de la Lozère qui demande aux collectivités de formuler des demandes dans le cadre d'un« **Appel à projets** ».

A cet effet, le Maire propose 3 projets :

- Raccordement pour sécurisation du village de Saint Préjet au réseau d'eau communal →
 41 775 € HT.
- Pose de 2 ventilations simple flux, et d'1 double flux à l'école publique de Rimeize dans le cadre de la lutte contre le radon → 8 000 € HT.
- Construction d'un entrepôt communal comprenant une zone de stockage de matériel, d'un abri à pouzzolane, ainsi que d'une salle associative → 255 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le Maire à déposer ces dossiers et à solliciter les subventions correspondantes auprès du Conseil Départemental.

5- Renforcement du mur de la voie communale n°19 située à la Chaumette Proposition de cession du chemin rural à M. et Mme Boudon

Le Maire informe le Conseil Municipal sur le risque d'effondrement, au village de la Chaumette, d'un mur situé le long de la parcelle cadastrale n°8 et pouvant de ce fait entrainer le blocage de l'étroite voie communale qui aurait besoin d'être élargie à cet endroit.

A cet effet, M. et Mme Boudon ont accepté de céder, à titre gratuit, le terrain nécessaire à cet élargissement; en échange, la commune propose de prendre en charge la réfection du mur d'une longueur de 26m.

Par ailleurs, M. et Mme Boudon ont fait savoir qu'ils souhaitaient acquérir le chemin rural situé devant leur maison, et qui dessert des parcelles leur appartenant.

La cession de ce chemin rural sera soumise à la mise en place d'une enquête publique (procédure obligatoire).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour la cession du chemin rural et le lancement d'une enquête publique.

6- Décision Modificative

Budget de la commune

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur une modification du budget de la commune afin d'y intégrer les travaux de voirie 2020 et la participation au raccordement de la fibre :

- Dépenses de Fonctionnement

Article 615231 – Entretien de Voirie	- 15 000 €
Article 023: Virement à la Section d'Investissement	+ 15 000 €

- Dépenses d'Investissement

Depended a myestissement	
Article 2151 – Voirie 2020	+ 49 515 €
Article 238 – Avance et Acomptes Versés	+ 15 855 €
Article 21533 – Fibre Optique	+ 16 568 €
Article 2315-53 – Aménagement Mairie	- 6 300 €
Article 2188-29 – Acquisition Matériel	- 15 000 €
Article 2111-55 – Achat Terrain	- 13 293 €

- Recettes d'Investissement

Article 021 – Virement de la Section de Fonctionnem	nent + 15 000 €
Article 238 – Avances et Acomptes Versés	+ 15 855 €
Article 1323 – Subvention	+ 12 500 €
Article 28031 – Amortissements	+ 3 990 €
Т	OTAL : 47 345 €

7017121 77 0 15 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité valide cette décision modificative.

TOTAL: 47 345 €

Questions Diverses

•Françoise VALENTIN intervient à propos de l'assainissement collectif du village du Monteils. Elle indique qu'un projet portant sur l'assainissement des villages de la commune de Rimeize avait fait l'objet, en 2004, d'une étude de laquelle il ressortait qu'un réseau d'assainissement

devait être réalisé en priorité pour 2 villages dont le Le Monteils en raison de risques sanitaires.

Ce projet n'ayant jamais été mené à son terme, elle demande s'il serait possible de le relancer.

La commune, dans un premier temps, propose d'établir un état des lieux en liaison avec le service du SPANC qui avait effectué un contrôle des assainissements individuels. A l'issue de cet état des lieux, la commune pourra se prononcer sur la suite qu'il sera possible de mettre en œuvre.

• Françoise VALENTIN donne quelques informations sur la rentrée scolaire à l'école publique de Rimeize.

Le maintien des effectifs (38 à ce jour) a permis de conserver le 3^{ème} emploi d'enseignant pour l'année scolaire. Elle indique qu'il est envisagé d'établir une correspondance avec une école de Mayotte. A cet effet, un projet pédagogique est en cours d'élaboration en liaison avec Radio ZEMA intéressée par ce plan.

L'école va aussi participer à un autre projet appelé « des clics et des classes » en liaison avec un artiste photographe, en vue de participer à un concours dans le cadre des rencontres de la photographie d'Arles. Ce projet tend à la création d'une affiche, réalisée à l'école, pour un film qui n'a jamais été produit.

•Jérémy DOUET demande où en est la création d'une zone d'ombrage dans la cour de l'école.

Le Maire indique que la construction d'un abri en bois dans le jardin est à l'étude en vue de sa concrétisation au printemps 2021.

•Le Maire informe le conseil qu'il a rencontré les membres du bureau du club de Foot de Rimeize en vue de la rénovation des vestiaires du stade incluant la mise aux normes pour l'accessibilité aux handicapés.

La Commune et le club doivent se rapprocher des financeurs potentiels. Il sera ensuite fait appel à un architecte pour réaliser ce projet.

Séance levée à 23h15.

Le Maire

Alain FARGES

Le Secrétaire de Séance

Thomas PIGNIDE